



**11^e Session de la Conférence des Parties à la
Convention sur les zones humides
(Ramsar, Iran, 1971)**

« Les zones humides : lieux de vie et destinations »

Bucarest, Roumanie, 6 au 13 juillet 2012

Point X de l'ordre du jour

Ramsar COP11 DOC. 14

**Rapport sur la mise en œuvre du Programme de CESP de la
Convention 2009-2015**

Introduction

1. C'est en 1999, à la 7^e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP7), qu'a été adopté pour la première fois un Programme de « communication, éducation et sensibilisation du public » (CESP) dans la Résolution VII.9 par la suite été remplacée par la Résolution VIII.31 à la COP8. Les Parties ont adopté le Programme de CESP actuel, 2009-2015, dans la Résolution X.8, à la COP10, en 2008. Il constitue un programme de travail pour six ans qui met l'accent sur l'importance de la communication, de l'éducation, de la sensibilisation et de la participation en tant qu'éléments centraux et interconnectés de la mise en œuvre de la Convention de Ramsar. Dans cette résolution et dans son programme de travail annexé, l'acronyme est désormais porteur d'un nouveau sens : « Communication, Éducation, Sensibilisation et *Participation* » (à la place de « Sensibilisation du public »), pour mieux refléter les processus que le Programme de travail vise à couvrir.
2. Le présent document sur la mise en œuvre du Programme a été rédigé par le Groupe de surveillance des activités de CESP et s'appuie en partie sur les 127 Rapports nationaux à la COP11 soumis au Secrétariat à temps pour être analysés. Il comprend les indicateurs clés de CESP dans le cadre de la Stratégie 4.1 sur l'appui et l'aide à la mise en œuvre du Programme de CESP mais fait aussi référence à d'autres indicateurs pertinents qui font apparaître la CESP comme un domaine de travail intersectoriel au sein de la Convention. En outre, le Programme identifie, comme chargés de l'application du Programme, d'autres « organes responsables et partenaires » et le présent rapport est aussi une réflexion sur les éléments clés de l'application de la CESP par ces organes, y compris le Secrétariat, le Groupe de surveillance des activités de CESP et les Centres régionaux Ramsar (CRR) approuvés par la Convention en tant qu'Initiatives régionales Ramsar.
3. Pour faciliter la comparaison statistique, des comparaisons régionales sont faites dans ce rapport entre l'Afrique, les Amériques, l'Asie/Océanie et l'Europe.

Principales réalisations depuis la COP10 et priorités jusqu'en 2015

4. Lorsqu'elles identifient les aspects les plus réussis de la mise en œuvre durant la période écoulée, dans la Section B de leur Rapport national, les Parties établissent souvent de fort longues listes, ce qui rend la généralisation assez difficile. En appliquant un système de notation très simple, on peut dire que 31% de tous les « succès » signalés sont totalement ou essentiellement des activités de CESP. Elles sont très diverses mais comprennent, entre autres,
 - célébration de la Journée mondiale des zones humides; organisation d'ateliers de formation pour les administrateurs de sites;
 - établissement de processus de gestion participatifs couronnés de succès dans les Sites Ramsar;
 - mise sur pied d'un réseau d'administrateurs de sites et organisation d'ateliers/réunions d'administrateurs de sites pour échanger des informations;
 - promotion d'une plus grande participation des gouvernements nationaux, des municipalités, des communautés locales, des populations autochtones et des ONG à l'inscription et à la gestion de sites;
 - amélioration de la coordination nationale au niveau intersectoriel;
 - renforcement de la sensibilisation aux zones humides et à Ramsar tant au niveau national que local au moyen de la télévision et de la radio pour diffuser des messages sur les zones humides et l'utilisation rationnelle; et
 - élaboration de programmes spécifiques et organisation d'excursions dans les zones humides pour des écoles sélectionnées.
5. Parmi les principales réalisations du Secrétariat en matière de mise en œuvre de la CESP, on peut citer le recours à des réseaux sociaux pour améliorer la communication sur la Convention et obtenir un plus large engagement du public par le lancement d'une page Facebook et d'un espace Ramsar sur YouTube. Le lancement d'une base de données photographiques en ligne a sensibilisé à la diversité et à la beauté des zones humides et a largement multiplié les images mises à la disposition du Secrétariat pour publication à des fins non commerciales.
6. Des efforts considérables ont été déployés durant la période écoulée pour mieux faire participer les Correspondants Ramsar CESP et renforcer leur capacité dans le cadre de plusieurs ateliers. De même, on s'est efforcé de mieux faire participer les Correspondants nationaux GEST (CN GEST) en appui à la mise en œuvre par la publication d'un bulletin GEST trimestriel depuis 2009 et l'organisation d'une réunion régionale africaine réussie pour les Correspondants GEST en 2010.
7. Le Secrétariat a investi un temps considérable à élaborer différents produits pour le 40^e anniversaire de la Convention, en 2011, et a réussi à encourager et soutenir de nombreuses Parties qui ont organisé des célébrations aux niveaux international et national. La Journée mondiale des zones humides continue d'être une journée de campagne annuelle très réussie pour la Convention et, dans cette période quadriennale, on a pu constater un redoublement d'efforts au niveau des Parties pour encourager un plus grand nombre d'acteurs de la JMZ au niveau des pays en améliorant la communication sur la planification et la préparation de rapports. L'utilisation des dossiers de conception de la JMZ pour

adapter le matériel préparé par le Secrétariat aux besoins nationaux et locaux a augmenté durant cette période, permettant de diffuser plus largement le message et l'image Ramsar.

Priorités pour la prochaine période quadriennale

8. Dans la Section D du Rapport national, les Parties identifient toute une gamme de priorités CESP clés pour application future. Les plus fréquemment mentionnées comprennent de vastes campagnes de sensibilisation du public aux zones humides pour encourager l'appui à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides ainsi que des efforts de sensibilisation spécifiques dans les Sites Ramsar ciblant particulièrement les communautés locales et les usagers des ressources mais aussi les ONG, le secteur privé et les collectivités locales. D'autres priorités sont l'amélioration de la collaboration et de la communication intersectorielles aux niveaux national et local. Les Parties mentionnent la nécessité d'améliorer les efforts de participation à l'établissement de plans d'action au niveau des sites tout comme le renforcement des capacités et la formation au niveau des sites pour les administrateurs de sites et les communautés locales et la réalisation d'évaluations des besoins en formation. Les Parties mentionnent moins fréquemment la nécessité d'élaborer des plans d'action nationaux de CESP et de mettre davantage l'accent sur la planification et les activités de la Journée mondiale des zones humides.
9. Le Secrétariat continuera de rechercher des fonds pour soutenir des ateliers pour les Correspondants nationaux CESP (CN CESP) pour les autres régions et sous-régions afin de renforcer leur capacité de planification de la CESP et de collaborer avec toutes les Parties à la participation des CN CESP en vue d'encourager une meilleure application de la Convention. Des efforts seront déployés par le Secrétariat et le Groupe de surveillance des activités de CESP pour collaborer avec les Centres régionaux Ramsar (CRR) afin de les aider à renforcer leurs compétences en matière de formation et de renforcement des capacités.
10. Le Secrétariat consolidera et continuera de développer l'utilisation des réseaux sociaux ainsi que les outils habituels pour améliorer l'efficacité de notre communication sur les zones humides et la Convention et encourager une meilleure compréhension entre tous les secteurs concernés par les services écosystémiques que les zones humides apportent aux sociétés humaines. Leur rôle dans le cycle de l'eau, dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces changements ainsi que dans la conservation de la biodiversité, reste mal compris dans de nombreux pays et par de nombreuses organisations internationales du domaine de l'environnement.

Aide du Secrétariat Ramsar aux Parties en matière de mise en œuvre

11. Les Rapports nationaux contenaient de nombreuses demandes d'aide du Secrétariat à la mise en œuvre technique au niveau des sites et aux appels de fonds pour soutenir les projets. Un nombre non négligeable de Parties mentionne la nécessité d'une aide aux niveaux national et régional en matière de renforcement des capacités et de formation, en particulier pour les administrateurs de sites et pour les travaux avec les communautés locales. Elles invitent le Secrétariat à les aider à renforcer les Centres régionaux Ramsar (CRR) existants et à mettre en place des centres de ce type dans d'autres sous-régions. Il y a aussi des appels à renforcer l'aide à la formation pour les CN GEST et CESP afin qu'ils remplissent leur rôle et un appel tout particulièrement intéressant à mieux faire correspondre les processus GEST et CESP au sein du Secrétariat et des Parties,

notamment en mettant l'accent sur les produits du GEST afin qu'ils deviennent de plus en plus efficaces en tant qu'outils de formation/éducation.

Application du Programme de CESP depuis la COP10

Le Groupe de surveillance des activités de CESP

12. Dans la Résolution IX.18 (2005) et dans la Décision du Comité permanent SC34-12 (2006), les Parties ont établi un Groupe de surveillance des activités de CESP chargé d'exercer un suivi et de faire rapport sur l'application du Programme de CESP. Le Groupe travaille essentiellement par courriel mais s'est réuni une fois au cours de la période quadriennale et se réunira encore durant la COP11. Le Groupe a aussi fait rapport aux réunions du Comité permanent 36, 40, 42 et 43 sur l'exécution de son plan de travail. Tous ces rapports sont disponibles à l'adresse www.ramsar.org/CEPA-Panel/.
13. Au cours de la période écoulée, le Groupe a mené à bien certaines tâches et poursuivra d'autres tâches non terminées pendant la prochaine période quadriennale, comme suit :
 - Le Groupe a conseillé le Secrétariat concernant les indicateurs à inclure dans le projet de Modèle de Rapport national pour évaluer la mise en œuvre de l'élément CESP du Plan stratégique.
 - Il a conseillé le Comité consultatif Ramsar sur la finalisation du document de Cadre de renforcement des capacités qui s'adresse principalement aux Correspondants nationaux Ramsar. (Ce document sera fourni aux Parties dans un document d'information pour la COP11 s'il est terminé à temps.)
 - Il a préparé un petit document consultatif qui illustre les relations entre les Résolutions VII.9 et VIII.31 et la Résolution X.8 pour aider les Correspondants CESP dans la mise en œuvre permanente du Programme de CESP. Ce document a été intégré au Manuel pour l'utilisation rationnelle n° 6, *CESP-Zones humides* (4^e édition, 2010), en annexe 5.
 - Il a produit des orientations générales sur la CESP pour les administrateurs de sites que l'on peut facilement intégrer dans les programmes de formation des administrateurs de sites. Ces orientations sont disponibles à l'adresse www.ramsar.org/pdf/cepa/CEPA_WetlandSiteManagers.pdf.
 - Il a conseillé le Secrétariat sur les moyens d'utiliser les sessions ordinaires de la Convention et les réunions intéressant Ramsar pour aider à améliorer le profil de la Convention et le fonctionnement du Secrétariat, p. ex., la Géorgie a offert d'organiser une réunion du Comité permanent. Le rapport est disponible à l'adresse www.ramsar.org/pdf/cepa/RaisingConventionProfile_RamsarMeetings.pdf.
14. Les tâches en cours les plus importantes du Groupe de surveillance des activités de CESP sont les suivantes : a) réviser les deux Résolutions de la Convention concernant la participation à la gestion, les Résolutions VII.8 et VIII.36 et conseiller sur la mise à jour et le regroupement de ces deux Résolutions; et b) collaborer avec les représentants des Centres régionaux Ramsar pour identifier les besoins en renforcement des capacités pour le personnel des Centres afin d'améliorer leur fonctionnement, comme convenu dans la Décision SC43-7 de la 43^e Réunion du Comité permanent et conseiller les Centres à cet égard.

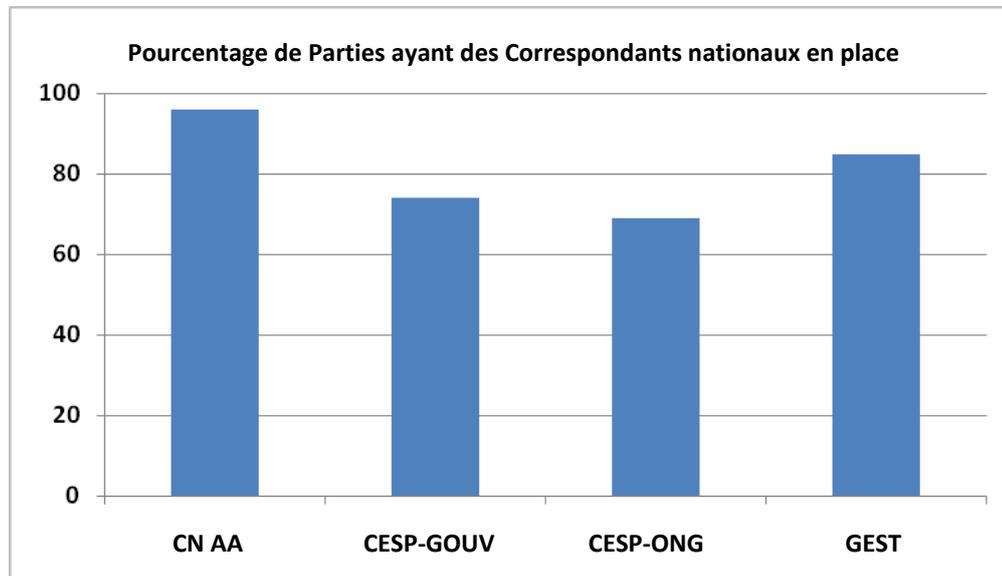
Expertise de la CESP auprès du Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention

15. L'apport d'une expertise en CESP au GEST depuis la COP9 a influencé les travaux du GEST de manière positive. En effet, l'importance de garantir que les travaux du Groupe soient ciblés sur des publics particuliers est plus manifeste, notamment lorsqu'il y a une incidence directe sur la gestion des zones humides, de même que l'importance d'identifier l'appui requis du GEST, entre autres, pour assurer une application efficace des orientations.
16. L'expertise en CESP auprès du GEST a cependant été fournie par la nomination d'un seul expert en CESP, la participation accrue du personnel de CESP du Secrétariat et une approche de travail thématique CESP. La collaboration au niveau de nombreux domaines de travail du GEST s'est révélée impossible avec un seul expert et il a fallu sélectionner un certain nombre de domaines de participation CESP. S'il est accepté que le rôle de l'expert en CESP a apporté une contribution importante, le GEST pourrait donner une priorité à l'étude d'autres modèles pour améliorer l'expertise en CESP en son sein. L'expert en CESP auprès du GEST étant inclus en tant que membre du Groupe de surveillance des activités de CESP, cette expérience d'apprentissage très large s'est faite dans les deux sens, encourageant le GEST et le Groupe de surveillance des activités de CESP à collaborer plus étroitement dans la prochaine période quadriennale.

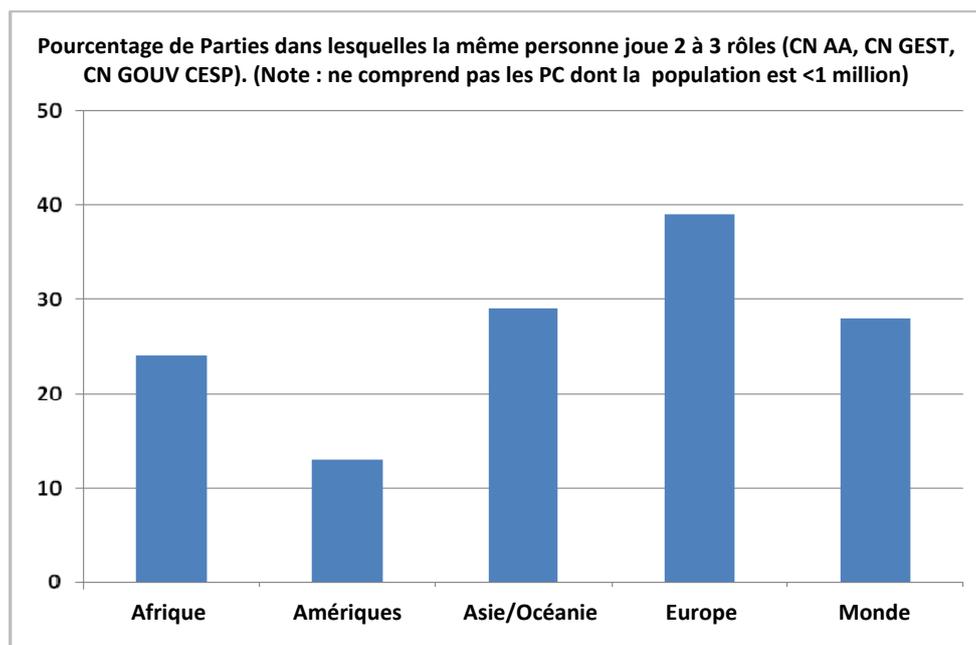
Nomination de Correspondants nationaux

17. La Convention a identifié les contacts clés des Parties au niveau national, comme suit : Correspondant national de l'Autorité administrative, Correspondants nationaux CESP (gouvernement et ONG) et Correspondant national GEST. Le rôle de chacun a été bien décrit, documenté et partagé avec les Parties et ces personnes sont des contacts vitaux pour l'interaction entre le Secrétariat et chaque Partie ainsi qu'au sein des Parties elles-mêmes et entre les Parties. Sept pour cent seulement des Parties ont répondu de manière négative à l'indicateur 4.3.2 visant à savoir si les nouvelles nominations ou les changements de Correspondants sont communiqués au Secrétariat; il est à remarquer que la soumission des Rapports nationaux semble être un moment important pour informer le Secrétariat de changements et de nouvelles nominations. Les changements plutôt fréquents de contacts sont préoccupants : par exemple, en ce qui concerne les Rapports nationaux pour la COP11, 108 Correspondants ont été changés (pour donner une perspective, il y a actuellement 538 Correspondants en fonction); en outre, les changements se produisent régulièrement tout au long de la période quadriennale. Certes, il est compréhensible que les gouvernements fassent « tourner » le personnel entre les départements et les ministères mais il importe de souligner que des changements très fréquents rendent difficile la continuité de l'effort au sein d'une Partie, entravent le maintien d'une relation de travail pratique avec le personnel correspondant au Secrétariat et parfois, affectent clairement les progrès.
18. Le graphique ci-dessous montre le pourcentage de Correspondants en place au niveau mondial. On peut constater une augmentation positive du nombre de Correspondants CESP entre la COP9 et la COP10 mais cela ne s'est pas poursuivi jusqu'à la COP11 – bien que les nominations de CESP ONG aient marginalement augmenté de 67% à 69%, les nominations CESP gouvernementales ont chuté de 80% à 74%. Globalement, les nominations CESP sont en retard par rapport aux nominations au GEST ou aux nominations de Correspondants nationaux, reflétant peut-être aussi l'intérêt de la

Convention pour les questions scientifiques et techniques et l'expertise en rapport dans les Autorités administratives.



19. La fréquence de changements dans les Correspondants CESP était notée dans le rapport à la COP10 de même que la question des rôles multiples que de nombreux CN CESP gouvernementaux jouent au sein de leurs Autorités administratives. D'après la mise à jour de la base de données du Secrétariat à partir des Rapports nationaux pour la COP11, le graphique ci-dessous montre plus généralement le partage des rôles au sein des Parties, dans les régions. La moyenne mondiale de 28% est préoccupante mais tout particulièrement préoccupante dans la région Europe, où 39% des Parties ont confié deux ou trois rôles Ramsar aux mêmes personnes. Les Amériques sont moins touchées par ce phénomène. Au plan mondial, plus de la moitié des rôles doubles/triples concernent les Correspondants nationaux et les CN GEST. Qu'est-ce que cela signifie pour la Convention? En tant que contacts clés au niveau national pour superviser l'application (CN AA) et pour des domaines spécifiques de travail pour la Convention (GEST et CESP), la nécessité de jouer des rôles multiples dans un temps limité doit entraver l'appui possible en matière d'application.
20. La question du partage des rôles a été abordée durant l'atelier de CESP de la Réunion régionale européenne, en septembre 2011, et a suscité des discussions intéressantes entre les participants. Un pourcentage important (46%) des répondants ont identifié le manque de personnel compétent comme l'explication clé pour le partage des rôles tandis que 24% ont estimé que c'était dû à un manque de volonté politique dans le pays. Pour l'Europe, la situation est unique du fait que les pays de l'Union européenne ont des engagements indépendants de Ramsar au titre des Directives Oiseaux et Habitat et de la Directive-cadre sur l'eau. Il est clair que remplir ces engagements est bénéfique aux zones humides mais cela écarte parfois des ressources humaines d'une application directe de Ramsar.



Plans d'action pour la CESP-Zones humides

21. L'indicateur 4.1.1 dans les Rapports nationaux à la COP11 sur la mise en place de plans d'action CESP a permis de mener une analyse plus détaillée de la situation en demandant aux Parties de faire rapport sur les plans élaborés aux niveaux national, infranational, du bassin versant et du site. Les progrès généraux dans cette période quadriennale ne sont pas encourageants, avec des réponses suggérant que certaines Parties ont interprété la question de manière assez large et ont répondu « oui » à l'établissement de plans de CESP aux différents niveaux quand, en réalité, ce sont des actions de CESP spécifiques qui ont eu lieu et qu'il n'y a pas eu d'élaboration de plan d'action de CESP à proprement parler.
22. Le Secrétariat a reçu les plans nationaux de CESP de Chine, de France et de Norvège et les a publiés sur les pages web de CESP de la Convention. D'après l'analyse pour la COP11, au niveau national, seuls 18% des pays ont répondu positivement à cette question et des réponses plus faibles ont été notées pour les niveaux infranational et du bassin versant. Au niveau national, sur les 23 pays qui ont répondu « oui », beaucoup ont procédé à une certaine planification de CESP et/ou à des interventions de CESP mais n'ont pas publié de véritable plan de CESP.
23. Dans le rapport sur la CESP à la COP10, il était noté que s'il y avait des références à des plans de CESP au niveau des sites et à une planification par les Parties, cela n'avait pas été étudié spécifiquement. Cet aspect a été rectifié dans le modèle de rapport pour la COP11 et a obtenu le plus haut taux de réponse sur l'établissement de plans de CESP avec 30% des Parties notant que des activités de CESP ont eu lieu au niveau des sites et (dans les textes envoyés en réponse) dans certains cas incorporées directement dans les plans de gestion pour les zones humides qui peuvent être un mécanisme efficace pour améliorer la probabilité d'application des interventions de CESP. Dans certains de ces sites, les principaux travaux de CESP ont été menés par les centres des zones humides dans les sites. Quatorze pour cent de Parties supplémentaires ont indiqué que des plans au niveau des sites étaient « en progrès ». La section suivante examine plus largement les processus de planification et les progrès au niveau de la gestion des sites compte tenu de la pertinence

de la planification générale pour la planification concernant spécifiquement la CESP au niveau des sites et souligne les points sur lesquels les Parties pourraient porter leur attention dans la prochaine période quadriennale.

24. Dans le cadre du Partenariat sur la voie de migration Asie de l'Est-Australasie – une Initiative régionale Ramsar – un atelier sur la CESP a été organisé en 2011 à Singapour qui a mis au point une stratégie de CESP. Un plan d'application est en train d'être conçu. À l'atelier ont assisté deux Correspondants nationaux CESP, des partenaires de la voie de migration et du personnel du Secrétariat Ramsar. La stratégie de CESP fait aujourd'hui partie intégrante de la Stratégie globale pour la voie de migration.
25. Pour aider les Parties à préparer leurs plans de CESP, quatre ateliers de planification ont eu lieu durant la période quadriennale. Ils s'adressaient aux Correspondants CESP d'Asie, d'Afrique australe et de quelques pays européens. Trois d'entre eux ont été organisés avec le financement et l'appui de deux Centres régionaux Ramsar (CRR-Asie centrale et de l'Ouest et CRR-Asie de l'Est). Le quatrième a été organisé par la Namibie et essentiellement financé par le Fonds Danone pour l'eau. Un atelier de planification de CESP a eu lieu en Finlande pour les Correspondants CESP de l'Initiative régionale Ramsar NorBalWet, avec principalement un financement du Conseil des ministres des pays nordiques et un suivi est prévu fin 2012. Dans tous les cas, les pays d'accueil (Finlande, Namibie, R. I. d'Iran et Thaïlande) ont apporté un appui logistique et doivent être remerciés pour leur contribution considérable au succès des ateliers. Les ateliers étaient concentrés sur l'application pratique des principes de planification fondamentaux à l'aide d'un certain nombre d'outils pour les acteurs. Tous les ateliers ont utilisé les outils contenus dans le document du Secrétariat Ramsar *A Guide to Participatory Action Planning and Techniques for Facilitating Groups* et tous sont décrits sur les pages web CESP de la Convention. L'expérience acquise durant ces ateliers suggère qu'une révision du guide serait utile.

Gestion des Sites Ramsar

26. Les *indicateurs 2.4.1-2.4.6* ont fourni des informations précieuses sur les plans de gestion des sites en permettant d'étudier, entre autres, le nombre de sites ayant des plans, le nombre de plans qui sont appliqués et mis à jour et le nombre de sites ayant un comité de gestion intersectoriel. Les données issues des Rapports nationaux pour la COP11 montrent que 1019 Sites Ramsar, dans les pays qui ont rendu leur Rapport national, ont un plan de gestion. Cela représente 59% de tous les Sites Ramsar des pays ayant fait rapport. Pour les 1019 sites *ayant un plan*, 92% des plans sont appliqués et 32% sont en révision ou en train d'être mis à jour.
27. Si l'on considère précisément le nombre de Sites Ramsar ayant un comité de gestion intersectoriel (*Indicateur 2.4.6*), les rapports montrent que, dans les pays ayant fait rapport, 23% des sites en ont un, ce qui laisse beaucoup de place à l'amélioration. Par comparaison avec la période précédente, on peut observer que 58% des Parties indiquent avoir un comité intersectoriel au moins dans *certain*s sites, ce qui est une amélioration par rapport aux 47% signalés à la COP10. Comme pour les Comités nationaux Ramsar (CNR) dont il est question un peu plus loin, l'existence d'un comité intersectoriel améliore probablement le partage d'informations pertinentes en matière de gestion et assure, en conséquence, un appui plus large pour une application réussie des plans de gestion.

28. De toute évidence, il y a largement place pour l'amélioration dans la proportion des Sites Ramsar ayant des plans, le nombre de plans mis à jour et appliqués et la proportion de sites ayant un comité de gestion intersectoriel. La situation de la gestion des sites pose, aux Parties, le défi d'améliorer ces statistiques au cours de la prochaine période quadriennale. On peut aussi y voir la possibilité, pour les Correspondants nationaux et les CN CESP, de veiller à ce que, dans la prochaine période quadriennale, les plans de gestion des sites comprennent une planification de la CESP appropriée avec des interventions de CESP particulières pour soutenir les interventions de gestion plus générales. Un des objectifs du plan d'action de CESP national récemment publié par la Norvège consiste à faire en sorte que tous les plans de gestion pour les zones humides adoptent une perspective CESP appropriée.

Mécanismes de communication pour les Comités nationaux Ramsar (CNR) et autres structures nationales de gestion

29. L'*indicateur 2.4.6 c* concerne les comités de gestion intersectoriels au niveau des sites tandis que l'*indicateur 4.1.6* évalue si les Parties ont un Comité national Ramsar/pour les zones humides en fonctionnement. Reconnu comme un mécanisme utile pour la mise en œuvre de la Convention, ce type de comité rassemble une large gamme d'acteurs concernés tels que des organismes gouvernementaux, des instituts scientifiques, des autorités régionales et locales, des communautés locales, des ONG et naturellement les Correspondants Ramsar désignés (y compris les Correspondants CESP), qui se rencontrent régulièrement pour échanger des informations et discuter des problèmes d'application et des solutions. D'après l'analyse des Rapports nationaux, 54% des Parties ont répondu qu'elles avaient un comité de ce type en place, l'Asie/Océanie signalant une moyenne de 68% qui est plus élevée que celle des autres régions. Globalement, la Convention progresse-t-elle dans ce domaine? Si l'on en juge par les résultats des trois dernières COP, il semblerait que non, avec des réponses positives restant relativement statiques depuis la COP9; en réalité, il y a plus de réponses « Non » à cette question depuis la COP9.
30. En réponse aux demandes d'information sur la création et le fonctionnement de CNR que les Parties adressent régulièrement au Secrétariat, une étude a été réalisée au cours de cette période quadriennale, par l'École de droit de l'Université Stetson aux États-Unis, en collaboration avec le Secrétariat Ramsar, pour examiner l'expérience de six CNR dans chacune des six régions Ramsar. Le rapport passe en revue la diversité des structures, de la composition et des processus décisionnels ainsi que les succès et les obstacles en matière de réalisation des objectifs de la Convention. Il s'agit d'une ressource utile pour ceux qui souhaitent établir ou réviser un CNR existant. Publiée en septembre 2011, l'étude est disponible en format PDF sur le site web de Ramsar, dans les trois langues de la Convention, à l'adresse www.ramsar.org/national-ramsar-committees. Nous espérons que les Parties la trouveront utile et que la COP12 verra une augmentation du nombre de Parties disposant de comités opérationnels et une diminution du nombre de Parties répondant « Non ».
31. Outre les CNR, il y a d'autres moyens de partager efficacement l'information et d'établir des mécanismes de planification intersectoriels efficaces. L'*indicateur 4.1.7* étudiait si de tels mécanismes de communication étaient en place pour partager les lignes directrices Ramsar sur la mise en œuvre et d'autres informations entre les Autorités administratives Ramsar et a) les administrateurs de sites, b) d'autres AME et c) les ministères, départements et organismes pertinents. Ces résultats sont résumés ci-dessous.

D'autres mécanismes de communication, outre les CNR, sont-ils en place pour partager les lignes directrices sur l'application de Ramsar entre les Autorités administratives Ramsar et :	Oui %	Non %
a) les administrateurs de sites	56	22
b) d'autres Correspondants d'AME	45	21
c) les ministères, départements et organismes pertinents	54	13

32. Particulièrement pertinentes pour la discussion concernant les CNR sont les réponses à la partie c) de cet indicateur, qui examine s'il existe des structures nationales de gestion des zones humides ou plus généralement de la conservation de la biodiversité, de sorte qu'un mécanisme Ramsar spécifique pourrait être inutile ou simplement peu pratique. En moyenne, 54% des Parties ont noté qu'elles ont des mécanismes de communication en vigueur pour partager l'information sur l'application de Ramsar avec les ministères, départements et organismes pertinents, sans différences significatives dans les réponses d'une région à l'autre.
33. Il est plus préoccupant, cependant, de constater que certains pays n'ont aucun des deux mécanismes en place : pas de Comité national Ramsar et pas d'autre mécanisme de communication fonctionnant à l'échelon des ministères, départements et organismes. L'analyse montre que 25% des Parties qui ont soumis leur Rapport national – 32 pays – n'ont aucun mécanisme et c'est pour l'Europe que le pourcentage est le plus bas, à 18% seulement tandis que les autres régions ont des résultats à peu près semblables à un peu moins de 30%. Ce sont ces pays qui ont le plus de travail à faire dans la prochaine période quadriennale pour améliorer les mécanismes d'application au niveau national.
34. **Les administrateurs de Sites Ramsar** de nombreux pays agissent à deux niveaux, en tant qu'administrateurs de sites et superviseurs des responsabilités en matière de gestion et de politique concernant les zones humides. Dans les deux cas, ces administrateurs ont besoin de mises à jour régulières de leur Autorité administrative concernant les matériels d'orientation Ramsar faisant tout particulièrement référence à la gestion des sites. L'*indicateur 4.1.7 a* étudiait ce mécanisme de communication (voir tableau ci-dessus) et les résultats montrent que 56% des Parties signalent l'existence de tels mécanismes, citant différents courriels, sites web, appels téléphoniques, réunions régulières, séminaires annuels, groupes de travail, etc. À cet égard, l'Afrique a le pourcentage le plus faible à 46% et toutes les autres régions ont au moins 10% de plus. En outre, 20% de Parties supplémentaires ont indiqué « en partie » ou « prévu », 22% – soit environ une Partie sur cinq – ont répondu « Non », aucun autre mécanisme de communication n'existe, l'Afrique et l'Europe enregistrant des chiffres plus élevés que les autres régions. C'est une faiblesse évidente des processus de gestion que ces Parties, de l'avis du Secrétariat, devraient améliorer et que peut-être toutes les Parties devraient réviser.
35. Du point de vue de la communication des questions de gestion, il est utile qu'un administrateur de site puisse partager son expérience avec d'autres personnes dans son pays et avec les administrateurs d'autres pays également. Certaines Parties ont mis au point des réseaux d'administrateurs de sites efficaces au niveau national pour faire en sorte que



les administrateurs restent en contact les uns avec les autres et partagent leur expérience. En 2011, un groupe d'administrateurs de sites et d'autres personnes participant à l'inscription ou à la gestion de sites a créé, en France, l'*Association Ramsar France*, au niveau national, dont les objectifs comprennent l'échange d'expérience entre administrateurs de Sites Ramsar et autres zones humides, la promotion de l'image Ramsar auprès des opérateurs locaux et du grand public et l'élaboration de mécanismes de gouvernance pour les Sites Ramsar. Des détails complets sur les activités de l'Association sont disponibles à l'adresse www.zones-humides.eaufrance.fr/?q=node/2327 et fournissent un modèle utile pour d'autres pays.

36. En Nouvelle-Galles du Sud, Australie, un réseau d'administrateurs de sites fonctionne depuis 2003, rassemblant les administrateurs de Sites Ramsar qui se trouvent sur des propriétés privées ou qui sont gérés de manière communautaire pour donner une voix à ces administrateurs; ces administrateurs de zones humides ne disposent en effet pas des mêmes ressources que les administrateurs des zones humides appartenant au gouvernement (pour plus d'information, consultez www.ramsarmanagers.org.au). Le réseau continue de se réunir deux fois par an et gère son propre site web. Le Canada mentionne son intention, durant la nouvelle période quadriennale, de mettre sur pied un Réseau d'administrateurs de Sites Ramsar.

Établir des centres d'éducation aux zones humides dans les Sites Ramsar et autres zones humides

37. Le Programme de CESP accorde une certaine importance aux centres pour les zones humides et encourage les Parties à soutenir le rôle de ces centres en tant que catalyseurs et acteurs clés pour les activités de CESP en soutien aux objectifs de Ramsar. Il suggère également que les Parties encouragent le développement de ces centres en tant que lieux privilégiés pour l'apprentissage et la formation relatifs aux zones humides et à la CESP-zones humides et pour soutenir leur participation à Wetland Link International (pour en savoir plus sur Wetland Link International, voir les paragraphes 41-42 ci-dessous).
38. L'*indicateur 4.1.2* examinait le nombre de centres de zones humides ayant été établis dans des Sites Ramsar et autres zones humides et il est clair, d'après les textes reçus, que certaines Parties n'ont fait rapport *que* sur les centres se trouvant dans les Sites Ramsar tandis que d'autres ont fait rapport plus généralement sur les centres qui se trouvent dans *toutes* les zones humides, ce qui rend la synthèse difficile. En outre, dans le champ réservé au texte, quelques Parties ont signalé l'existence de nombreux centres mais sans fournir de données numériques. Si l'on ajuste les chiffres pour inclure les Parties qui n'ont pas fourni de données numériques, on obtient une image globale de 66% des Parties ayant au moins quelques centres dans leurs zones humides; c'est une amélioration légère par rapport aux 57% signalés pour la COP10. Comme pour les chiffres de la COP10, l'Afrique est légèrement en retrait par rapport aux autres régions, avec 66% des Parties qui n'ont pas du tout de centres dans leurs zones humides et qui expliquent cela par un manque de ressources financières.
39. De nombreuses Parties signalent, dans les champs réservés au texte, que de nombreux centres sont situés dans des parcs nationaux et, bien que certains soient dans des Sites Ramsar, les centres sont construits et entretenus par le réseau de parcs nationaux. Il y a beaucoup plus de 600 centres dans les zones humides parmi les 84 Parties ayant répondu de manière positive à cet indicateur mais la question reste de savoir si un matériel

approprié est fourni par ces centres en soutien à la conservation des zones humides et pour sensibiliser aux zones humides et à la Convention de Ramsar. Il est clair que pour une proportion importante des Parties, les centres des zones humides fournissent une ressource CESP extrêmement précieuse pour l'application de Ramsar mais les Parties et les Correspondants nationaux Ramsar en particulier, doivent relever le défi d'aider et d'encourager ces centres à fournir du matériel et des activités pertinents soutenant l'utilisation rationnelle des zones humides, délivrant des messages clés sur les zones humides en mesure de captiver les visiteurs et faisant mieux connaître la Convention de Ramsar.

40. Certaines initiatives récentes des Parties expliquent l'importance des centres pour les zones humides et la manière dont les Parties les utilisent efficacement :
- La **Norvège** a récemment publié un Plan d'action national de CESP reconnaissant le potentiel des centres pour les zones humides de délivrer des messages clés sur les zones humides aux visiteurs. Un financement a été trouvé pour fournir un appui financier modeste à ces centres à condition qu'ils remplissent certains critères simples sur l'information fournie et la conception des centres qui deviennent alors des centres Ramsar « autorisés ». La Norvège a déjà utilisé un mécanisme semblable pour autoriser 15 centres de parcs nationaux.
 - Le **Mexique** a mis l'accent sur le rôle des centres pour les zones humides en identifiant neuf centres clés dans différentes régions du pays qui jouent un rôle de premier plan non seulement en délivrant des messages clés sur les zones humides à différents publics ciblés tels que les collectivités et communautés locales mais aussi en encourageant un comportement écologique responsable de la part de tous. Essentiellement, ces centres sont responsables d'élaborer et d'appliquer des plans régionaux de CESP.
 - Dans le cadre de l'Initiative régionale Ramsar **NorBalWet**, des centres de zones humides dans les pays membres joueront un rôle de communication clé en sensibilisant à la Convention, aux zones humides et au partenariat NorBalWet. Un atelier récent pour les Correspondants CESP des pays membres (Danemark, Estonie, Fédération de Russie (provinces de Carélie, Leningrad, Novgorod et Pskov) Finlande, Groenland, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, et Suède) a produit des plans généraux de communication au sein du réseau. Des plans plus spécifiques comprennent l'identification d'un centre « national » pour les zones humides dans chaque État membre qui se chargera de l'élaboration de matériel de promotion de Ramsar et de NorBalWet dans le centre et de l'établissement de réseaux nationaux de centres pouvant utiliser ce matériel. Un rapport sur cet atelier est disponible à l'adresse www.ramsar.org/CEPA-Workshop-NorBalWet/ et un suivi de l'atelier est prévu en 2012.
 - Dans le cadre du projet Migratory Birds for People, 13 centres de zones humides dans 10 pays d'Europe et peut-être dans un certain nombre de pays d'Afrique, travaillent en partenariat pour appliquer un projet d'amélioration des connaissances et de la compréhension des oiseaux migrateurs. D'autres détails sont fournis dans la section qui suit.

- La **Chine** a fait des efforts considérables pour développer des centres pour les zones humides dans cette période quadriennale et il existe maintenant des centres dans 28 des 41 Sites Ramsar de Chine.
- En **Suisse**, le centre pour les zones humides de Champ-Pittet, en collaboration avec le WWF, a accueilli du personnel d'autres centres pour les zones humides d'Afrique du Nord et d'Europe en trois occasions lors de cette période quadriennale pour des périodes de cinq semaines en vue d'échanger l'expérience concernant les outils et le matériel utilisés dans les centres pour sensibiliser différents groupes cibles. Il est prévu de poursuivre les travaux avec d'autres centres participants, ainsi que des échanges de personnel dans les deux sens.

Réseau de centres pour les zones humides de Wetland Link International

41. La Résolution sur la CESP et le Programme de travail annexé mettent l'accent sur le réseau de centres Wetland Link International, un programme de Wetlands & Wildfowl Trust (WWT) basé au Royaume-Uni. Un Protocole de coopération entre le Secrétariat Ramsar et le réseau WLI a été signé en 2005 pour renforcer les relations de travail puis remplacé en 2011 par un protocole de coopération avec WWT reflétant des relations élargies en matière de conservation des zones humides, notamment dans le cadre de WLI.
42. Actuellement, 300 centres pour les zones humides sont membres de WLI dans 71 pays, qu'il s'agisse de petits groupes de bénévoles conduisant des activités régulières dans les zones humides ou de centres en bonne et due forme qui accueillent des centaines de milliers de visiteurs chaque année. Un certain nombre de groupes régionaux et nationaux sont opérationnels. Voici quelques-unes des réalisations de WLI au cours de la période écoulée :
 - **WLI Asie** s'est réuni deux fois depuis 2008, durant la COP10 de Ramsar et également en 2010 en Malaisie et se réunira à nouveau en 2013 en République de Corée. Le site web de WLI Asie continue d'être actif et est géré par Hong Kong Wetland Park. Les partenaires de WLI Asie ont travaillé lors de visites d'échange durant cette période quadriennale et continueront durant la suivante.
 - **WLI Europe** est représenté par le projet Migratory Birds for People (MBP – un partenariat entre WLI, Wetlands International, Staatsbosbeheer (Pays-Bas), le Secrétariat Ramsar et, à ce jour, 16 centres pour les zones humides) qui se concentre sur les liens entre les centres pour les zones humides le long de la voie de migration de l'Atlantique Est d'importance internationale. Seize centres pour les zones humides de 11 pays sont partenaires de ce projet et fournissent des informations aux visiteurs, le long de la voie de migration, d'après l'information qu'ils partagent concernant les lieux où se trouvent les oiseaux migrateurs à l'aide de webcams, de traçage par satellite, de films et d'autres sources d'information et en partageant entre les centres les meilleures pratiques sur les moyens de communiquer cela au public. Un bulletin MBP est publié régulièrement et deux réunions sont organisées chaque année pour maintenir les liens entre les partenaires. Un plan stratégique a été préparé qui sert de base à la planification du projet et aux appels de fonds. L'objectif clé du projet est de mieux faire connaître au public la dimension internationale de la conservation des zones humides sur le thème des oiseaux migrateurs.

- **WLI Russie** se réunit par skype et a mis au point des pages en russe sur le site web mondial et préparé un projet de brochure WLI Russie. Une conférence par vidéo récente du WLI Russie entre quatre localités de Russie a réuni plus de 30 participants. WLI fait aussi partie du projet CESP russe de Wetlands International, qui renforce les réseaux de centres pour les zones humides et les ressources de CESP.
- **WLI Région néotropicale** en est à sa phase de planification. Les travaux avec des collègues du Chili conduisent à un échange de personnel qui aura lieu en juin 2012 et à la planification d'une réunion sur l'éducation aux zones humides néotropicales conjointement avec BirdLife dans la région au début de 2013.
- Les partenaires de **WLI Amérique du Nord** se sont retrouvés à la réunion de la Society of Wetland Scientists en 2009 pour préparer leurs travaux et partager leur expérience et ont travaillé avec WLI International pour créer une brochure *WLI North America*; ils ont mené des activités d'appel de fonds pour développer le réseau.
- **WLI Océanie** s'est réuni en 2010 au Hunter Wetland Centre en Australie occidentale. Des partenaires des centres pour les zones humides de toute l'Australie et de la Nouvelle-Zélande se sont rencontrés pour explorer des thèmes sur la communication des sciences des zones humides, les zones humides et la santé et les zones humides et la population.
- **WLI Global** tient et développe un site web WLI à part entière donnant des informations sur les partenaires sur un forum Googlemap; a créé des visites virtuelles de centres de zones humides plus précises et a établi les pages web en chinois et en russe. WLI Global a également produit une nouvelle brochure WLI sur les centres pour les zones humides, distribuée à tous les membres WLI. En collaboration avec l'Université South Bank de Londres, un cours pilote à distance pour les éducateurs environnementaux basés dans les sites a eu lieu avec un groupe de 10 étudiants qui a terminé le cours en 2011. Le cours sera approfondi en 2012.
- L'administrateur de WLI Global a organisé, pour des personnes originaires de nombreux pays, des visites (dans certains cas grâce à des contacts Ramsar) du Centre pour les zones humides WWT afin de présenter ce centre pour les zones humides urbain moderne à proximité de Londres. Le centre continue d'inspirer de nombreux visiteurs qui cherchent des idées et un appui pour mettre sur pied leurs propres services d'éducation aux zones humides.

Participation du public aux décisions concernant les zones humides

43. Comme mentionné plus haut, la Résolution actuelle sur la CESP reconnaît l'importance de la participation en tant que processus pour de nombreuses questions relatives à l'application de la Convention et c'est ce que reflète actuellement l'acronyme CESP. Dans les Rapports nationaux, les Parties ont répondu par l'intermédiaire des *indicateurs 4.1.3 a et b* sur la promotion de la participation à la planification et à la gestion des zones humides et plus précisément sur la participation d'acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et

à la gestion des Sites Ramsar. Pour les Rapports nationaux à la COP10, ces deux indicateurs étaient associés, ce qui rendait difficile l'interprétation des tendances.

44. Globalement, 70% des Parties ont répondu avoir encouragé la participation à la planification et à la gestion des zones humides, mais le pourcentage est considérablement plus faible pour l'Asie (43%) et plutôt plus élevé que la moyenne pour les Amériques (84%). Une proportion importante de 20% des Parties ont répondu « en partie » à cette question. Il s'agit en réalité de la plus importante réponse positive bien qu'il faille exercer quelque prudence car la « participation » peut être interprétée de manière assez élastique. L'annexe 1 de la Résolution sur la CESP donne des informations sur les « niveaux » de participation, offrant quelque réflexion sur la diversité des réponses reçues et la difficulté de déterminer ce que signifie « participation » pour chacune des Parties. Il ne s'agit pas là de critiquer les approches adoptées mais plutôt de souligner la diversité des interprétations de la notion de « participation » lorsqu'on étudie si le taux actuel de participation est satisfaisant. Certaines phrases utilisées dans les champs réservés au texte, pour cet indicateur, illustrent cette interprétation :
- Le public *peut être invité à commenter* les projets de proposition ou à y contribuer;
 - *Des audiences et réunions publiques ont lieu* avec les usagers des zones humides;
 - Les plans de gestion doivent être élaborés en *coopération étroite* avec les acteurs;
 - Les autorités doivent *informer le grand public* de manière appropriée sur les possibilités de participer;
 - Le public a participé dans le cadre des *audiences publiques*;
 - *Des conférences sont organisées* avec les communautés locales sur la conservation des zones humides et des oiseaux d'eau;
 - La *participation* du public *fait partie des audiences publiques* qui ont été organisées dans le processus d'adoption du plan de gestion;
 - *Les acteurs locaux sont inclus dans le comité intersectoriel* du site;
 - Les citoyens et les *acteurs concernés sont invités à participer* aux réunions pertinentes;
 - *L'opinion publique est sollicitée* via le site web ou par d'autres moyens.
45. Par contraste avec l'*indicateur 4.1.3 a*, pour l'*indicateur 4.1.3 b*, qui demandait si les Parties font participer *spécifiquement* les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar, il y a eu une réponse affirmative mondiale moyenne de 56%, bien que 22% supplémentaires aient répondu « en partie » suggérant globalement qu'il y a encore des réticences parmi les Parties, à ce niveau de participation, au moins pour **tous** les Sites Ramsar. Les réponses données dans les champs réservés au texte révèlent une grande diversité de situations et, au moins pour quelques pays qui ont répondu « en partie » à ces questions, il semble qu'une participation publique digne de ce nom au choix du site et à la planification de la gestion ne concerne qu'un petit nombre de sites et que le choix des sites et les plans de gestion sont des questions abordées en audience publique, sans qu'il y ait nécessairement une participation régulière ultérieure du public aux processus de gestion du site. Au titre des règlements de l'Union européenne, il y a une obligation statutaire de participation du public dans le cadre d'audiences publiques et tous les Sites Natura 2000 (dont beaucoup sont aussi des Sites Ramsar) doivent élaborer des plans de gestion en *coopération étroite* avec les acteurs. Bien que cette pratique n'ait pas été spécialement mise au point pour Ramsar, elle soutient les objectifs de Ramsar et contribue jusqu'à un certain point à la mise en œuvre du Programme de CESP. On peut conclure que la participation à

la gestion des zones humides est « vivante et en bonne santé » au sein de la Convention mais qu'elle fonctionne à différents niveaux avec des possibilités considérables d'amélioration dans toutes les régions.

Évaluation des besoins nationaux et locaux en formation et des possibilités de formation des administrateurs des zones humides

46. La formation et le renforcement des capacités font partie intégrante d'une gestion des zones humides réussie et, dans leurs rapports, les Parties citent fréquemment la nécessité d'organiser la formation et le renforcement des capacités. Le Programme de CESP actuel identifie la nécessité, pour les pays, de réviser les besoins et capacités en matière de CESP et d'identifier les priorités de formation et de renforcement des capacités ainsi que d'examiner les besoins de formation nationaux et locaux à une plus grande échelle.
47. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Conseil consultatif sur le renforcement des capacités pour la Convention de Ramsar a terminé le projet final de cadre de renforcement des capacités pour aider les Parties à élaborer un programme de renforcement des capacités. S'il est terminé à temps, il sera fourni sous forme de document d'information à la COP11 puis largement diffusé et mis à disposition sur le site web de la Convention.
48. Les Rapports nationaux ont étudié si les Parties avaient réalisé une évaluation des besoins nationaux et locaux en formation pour l'application de la Convention (*Indicateur 4.1.4*). Les résultats révèlent que 13% seulement des Parties l'ont fait tandis que 51% des Parties ont répondu « Non ». Ces résultats mondiaux sont quasi identiques à ceux qui ont fait l'objet du rapport pour la COP10 et seules les Amériques semblent avoir progressé dans une certaine mesure. Avec un si mauvais résultat d'application, il est probable que, même si des activités de formation et de renforcement des capacités générales ont lieu (voir les paragraphes suivants), elles n'assurent peut-être pas la formation la plus nécessaire.
49. À la question de savoir si des possibilités de formation spécifique sont offertes aux administrateurs des zones humides (*Indicateur 4.1.5*) les réponses des Parties montrent peu d'amélioration depuis la COP10. Globalement, 46% des Parties ont identifié des nombres variables de possibilités de formation fournies (parfois, cette réponse est sous-entendue dans le champ réservé au texte sans chiffres à l'appui). Globalement, 35% des Parties ont répondu qu'elles **n'avaient pas** assuré la formation des administrateurs des zones humides aux niveaux national et local, ce qui est décevant car ce chiffre est proche des 33% de la COP10. Les réponses données dans le champ réservé au texte indiquent un mélange semblable d'approches avec des activités de formation ponctuelles, des activités régulières aux niveaux national et local et des activités de formation en collaboration avec les pays voisins. Beaucoup de pays, en particulier en Europe, ont noté que, souvent, les activités de formation ne portent pas spécifiquement sur Ramsar ou même sur les zones humides mais sont des activités plus générales pour les administrateurs de parcs nationaux/aires protégées. Certes, c'est utile, mais il est probable que cela ne couvre pas de manière adéquate les problèmes relatifs à la gestion des zones humides dans la perspective de Ramsar. Il est également noté que certains cours de formation, tout en étant parfaitement utiles, ne ciblent pas réellement les administrateurs de sites mais plutôt les guides des parcs nationaux, etc. De toute évidence, il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine, dans la prochaine période quadriennale, pour planifier de manière stratégique et exécuter des activités de formation.

50. Au cours de cette période quadriennale, la Convention a bénéficié, au niveau régional, de la présence de quatre Centres régionaux Ramsar (CRR) situés au Panama pour les Amériques, en Ouganda pour l'Afrique de l'Est et en R. I. d'Iran et en République de Corée pour l'Asie centrale et de l'Ouest et l'Asie de l'Est, respectivement. Ces centres sont fréquemment mentionnés dans les Rapports nationaux, dans les réponses rédigées sur l'information et le renforcement des capacités, en particulier en Asie et dans les pays d'Afrique de l'Est. Outre les ateliers de formation, les centres ont organisé/soutenu des ateliers d'experts du GEST, des réunions de réseau sur la Déclaration de Changwon, la traduction de documents Ramsar clés dans des langues que n'utilise pas Ramsar, etc. Il est à souhaiter que tous les pays membres de ces Initiatives régionales Ramsar déploieront tous les efforts possibles pour jouer un rôle actif et aider à la planification stratégique et aux appels de fonds pour les centres. Suite aux discussions du Comité permanent avec des représentants des centres, plusieurs représentants de Parties et certains membres du Secrétariat Ramsar, il a été décidé, à la 43^e Réunion du Comité permanent, de réaliser une évaluation indépendante pour examiner le fonctionnement des CRR d'Afrique et d'Asie et de consigner les résultats dans un document d'information pour la COP11. Au moment de la rédaction du présent rapport, ce projet est encore à l'étape de planification et il reste à savoir s'il peut être terminé à temps pour la COP11. Il a également été décidé, à la 43^e Réunion du Comité permanent, que le Groupe de surveillance des activités de CESP aiderait les CRR en matière de renforcement des capacités du personnel des centres pour aider à optimiser leur potentiel pour ce rôle.
51. L'International Training of Trainers on Wetland Management (Formation internationale des formateurs en matière de gestion des zones humides), un cours dont le but est de faciliter les processus pluriacteurs et d'améliorer la formation aux zones humides, approuvé par le Secrétariat Ramsar, existe depuis neuf ans et le dernier cours aura lieu juste avant la COP11. Organisé chaque année par le Wageningen UR Centre for Development Innovation aux Pays-Bas avec un appui financier du Gouvernement néerlandais ainsi que de Nuffic (l'organisation néerlandaise pour la coopération internationale en éducation supérieure), ce cours a mis fortement l'accent sur Ramsar et son matériel d'orientation. Depuis neuf ans, il a formé près de 200 personnes qui participent à la gestion des zones humides. À partir de 2013, ce cours deviendra une formation des formateurs à la gestion intégrée des ressources en eau et jettera des passerelles entre les professionnels qui travaillent dans les zones humides et dans le secteur de l'eau. Le cours sera donné par des formateurs du Wageningen UR Centre for Development Innovation et UNESCO IHE, comme le cours précédent.
52. Il convient aussi de rappeler que la Convention bénéficie de diverses activités de formation aux zones humides menées par les cinq Organisations internationales partenaires de Ramsar, dans bien des cas en association avec des projets et programmes en cours sur la gestion des zones humides.

La Journée mondiale des zones humides

53. L'appui de la famille Ramsar à la Journée mondiale des zones humides (*Indicateur 4.1.8*), une campagne annuelle d'une journée, continue de croître en volume et en diversité. Il y a eu peu de changement global du pourcentage de Parties qui ont répondu positivement que des activités de JMZ ont eu lieu depuis la COP10 – ce chiffre est aujourd'hui à 90% à la COP11. Ce qui a changé dans la période quadriennale, c'est le nombre et la diversité des

activités dans de nombreux pays, un signe rassurant montrant que les Parties considèrent cette journée de campagne comme de plus en plus précieuse pour sensibiliser aux zones humides et à la Convention, témoin les mentions fréquentes de la JMZ dans les réponses rédigées dans les Rapports nationaux.

54. Chaque année, le site web de la Convention enregistre les rapports reçus pour la JMZ : or, l'ampleur de cette activité pose quelques problèmes de capacité au Secrétariat! Il convient en outre de noter que cela ne représente pas le nombre « réel » d'activités car beaucoup ne sont pas signalées. À la COP10, une mention spéciale avait été faite du mécanisme de coordination national efficace mis en place par la France depuis quelques années. Cela continue d'être le cas et plusieurs autres pays ont suivi cet exemple. Bien qu'il y ait une quantité innombrable d'activités de JMZ qui méritent d'être mentionnées, en voici quelques-unes qui illustrent l'ampleur de l'événement :
- Durant cette période quadriennale, la France a continué d'appliquer son système d'information et de rapport basé sur le web qui couvre chaque année plus de 300 activités à travers tout le pays.
 - L'Australie a récemment créé des zones web pour encourager les rapports sur les préparatifs de la JMZ à travers les États, et les utilise pour continuer de développer les activités de JMZ dans tout le pays.
 - En 2012, l'Algérie a signalé un ensemble d'activités extrêmement impressionnant : activités scolaires, émissions de radio sur le thème des zones humides, excursions dans les zones humides, programmes de plantation d'arbres, distribution de CD sur les zones humides, expositions, tables rondes et formation au comptage des oiseaux d'eau – un ensemble remarquable d'activités diverses qui a soulevé l'intérêt de la presse.
 - En 2011, les États-Unis ont lancé un concours photographique mondial sur les zones humides, en collaboration avec le Secrétariat Ramsar et les OIP de Ramsar, introduisant un élément novateur en invitant les ambassades des États-Unis dans le monde entier à organiser des activités pour le 2 février pour que la communauté internationale puisse se joindre aux cérémonies de la JMZ où seraient annoncés les gagnants du concours. Un événement de ce type a eu lieu à Genève en collaboration avec le Secrétariat Ramsar.
55. Depuis 2002, le Secrétariat met à disposition des dossiers de conception de matériel pour la JMZ produit par le Secrétariat avec l'appui financier du Groupe Danone et le nombre de pays utilisant ces dossiers continue de croître avec une grande quantité de matériel pour la JMZ traduit dans les langues nationales et locales de manière tout à fait novatrice. Pour la JMZ 2012, au moment de la rédaction du présent rapport, les acteurs de la JMZ de 24 Parties ont produit des adaptations de plus de 45 documents différents. Durant la période quadriennale, 45 Parties ont adapté les documents. Une zone spéciale des pages web JMZ enregistre ces adaptations (www.ramsar.org/WWD-adaptations/).
56. Durant la période quadriennale, le Secrétariat a déployé des efforts particuliers pour collaborer avec un partenaire international à chaque thème de la JMZ : en 2011, le Secrétariat a fait équipe avec le Forum des Nations Unies sur les forêts, organisme chef de file de l'Année internationale des forêts; en 2012, le Secrétariat s'est associé à l'Organisation mondiale du tourisme sur le thème des zones humides et du tourisme qui fait le lien avec le thème de la COP11. Pour 2013, le Secrétariat collaborera avec

l'UNESCO qui est le chef de file pour l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, la même année. Ces partenariats élargissent la portée de la Journée mondiale des zones humides et portent l'image et le message de Ramsar dans une arène beaucoup plus vaste.

Utiliser des campagnes, des programmes et des projets pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour la population et les espèces sauvages ainsi qu'aux avantages/ services écosystémiques fournis par les zones humides

57. Bien que l'*indicateur 4.1.9* soit libellé différemment de l'indicateur sur le même thème proposé pour la COP10, les réponses indiquent une augmentation des réponses positives et une diversité impressionnante d'activités dans toutes les régions pour sensibiliser aux zones humides. Pour toutes les régions, la proportion des Parties ayant répondu de manière positive à cet indicateur est passé de 53% pour la COP10 à 82% au niveau mondial pour la COP11, avec peu de différence entre les régions; le pourcentage de réponses négatives est resté stable à 12-13%.
58. Dans les champs réservés au texte correspondant à cet indicateur, les pays ont mentionné utiliser d'autres journées internationales (telles que la Journée mondiale de l'eau, la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, la Journée internationale de la biodiversité, etc.) pour sensibiliser aux zones humides – une occasion de répondre à des campagnes mondiales tout en attirant l'attention sur leur propre situation nationale ou locale. De nombreux pays ont noté l'utilisation de sites web nationaux, de campagnes pour des zones humides spécifiques (p.ex. pour les récifs coralliens, les mangroves) et de questions relatives aux zones humides (comme la pêche, la restauration des zones humides), de festivals annuels des oiseaux, de réseaux spécialisés (p. ex., flamants, tourbières), de programmes réguliers à la radio et à la télévision et, en 2011, de cérémonies spéciales pour célébrer le 40^e anniversaire de Ramsar.
59. Ces résultats sont encourageants mais il serait intéressant de savoir s'il s'agit d'activités spéciales ou si elles font partie d'un programme planifié de sensibilisation. La section suivante examine cet aspect de la CESP en plus grand détail.

Application du Programme de CESP par le Secrétariat

60. Le Secrétariat joue le rôle clé en matière de communication à l'échelle de la Convention et utilise différents outils – essentiellement le site web de Ramsar, plusieurs listes de courriels, le site web du Service d'appui au GEST, le Service d'information sur les Sites Ramsar, les rapports sur les résultats des réunions du Comité permanent et du GEST, l'organisation de réunions régionales, etc.
61. Durant la période quadriennale, le Secrétariat a maintenu ses outils habituels de communication comme décrit dans les paragraphes suivants. Trois nouveaux moyens de communication ont été introduits durant la période qui propulsent fermement Ramsar dans le monde contemporain des médias sociaux : le lancement de l'espace Ramsar sur YouTube en 2010; une page de Facebook pour Ramsar en août 2011; et une galerie de photos en ligne lancée en association avec les cérémonies du 40^e anniversaire de Ramsar en 2011.

62. La vaste gamme d'outils de communication entretenue par le Secrétariat peut être résumée comme suit :

Listes électroniques : Le Secrétariat gère plusieurs listes pour améliorer la communication et le partage de l'information au sein de la Convention et avec le public :

- Le **Forum Ramsar sur les zones humides** : une liste ouverte, non modérée, pour des nouvelles, des points de vue, des questions sur tous les problèmes des zones humides.
- Le **Réseau Ramsar** (trois listes distinctes en anglais, français et espagnol) : des listes fermées pour les chefs des Autorités administratives et les Correspondants nationaux, avec des annonces de tous les nouveaux Sites Ramsar et de toutes les nouvelles Parties, les rapports du Comité permanent, etc.
- Les **Listes électroniques CESP** (en anglais, français et espagnol) : listes ouvertes, non modérées, qui s'adressent à tous les Correspondants CESP désignés ainsi qu'à beaucoup d'autres personnes intéressées par la CESP-zones humides. Les messages postés sont disponibles en tant qu'archive en ligne à l'adresse www.ramsar.org/CEPA-News/.

Les sites web

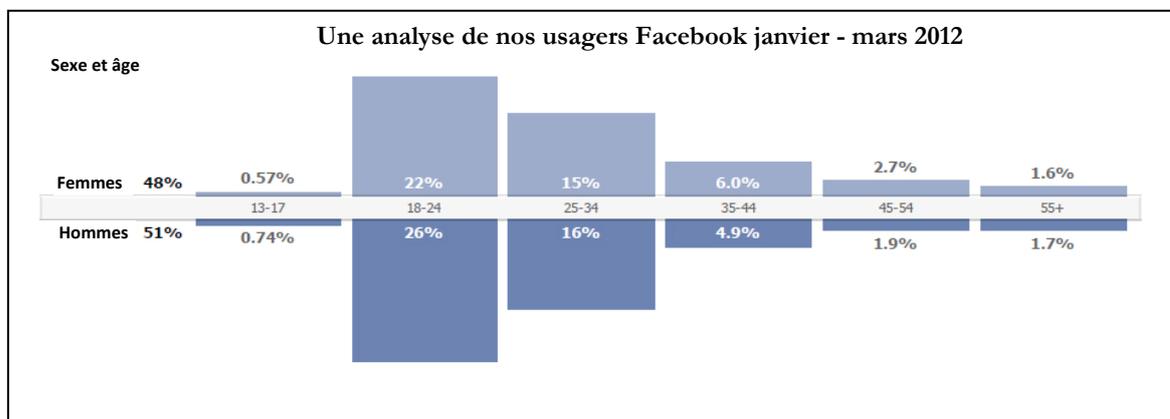
- **Site web de Ramsar** : mis à jour presque quotidiennement. Il comprend maintenant un sous-domaine (community.ramsar.org) qui héberge une **galerie de photos en ligne** inaugurée en 2011 dans le cadre des cérémonies du 40^e anniversaire (voir d'autres informations ci-dessous et consulter la galerie ici <http://community.ramsar.org/>) qui contient actuellement 319 images et reste ouverte à contributions. Les photos ont été soumises par de nombreux contacts Ramsar ainsi que par le personnel du Secrétariat. Une politique officielle en matière de droits d'auteur contrôle l'utilisation de ces images à des fins de publication et cette ressource est aujourd'hui le principal dépositaire d'images sur les zones humides à la disposition du Secrétariat pour des publications à des fins non commerciales. On peut accéder à la galerie de photos depuis la page d'accueil de Ramsar (voir image ci-dessous).
- **Service d'appui du GEST** : hébergé sur le site web de Wetlands International, il contient des pages web et une liste fermée de courriels basée sur Internet, réservée à tous les membres du GEST, y compris les Correspondants nationaux du GEST. Ce site est en train d'être profondément revu en 2012 et comprend des zones « ouvertes » pour que les travaux et produits du GEST touchent un plus grand nombre de lecteurs.

Outils de médias sociaux lancés dans la présente période quadriennale :



- Un espace YouTube dédié à Ramsar a été obtenu en 2010 et il est peuplé de vidéos relatives à Ramsar fournies par le Secrétariat, les Parties, les OIP et beaucoup d'autres ONG.
- Une page Facebook Ramsar a été lancée en août 2011 et elle est mise à jour quasi

quotidiennement. Avec un très petit investissement financier, celle-ci peut s'enorgueillir aujourd'hui d'avoir 21 000 fans. Le taux d'engagement des « fans » est élevé si l'on en juge par les commentaires postés sur notre mur, les histoires créées à partir de notre page et leur appréciation (« Like ») de nos publications. Ce nouvel outil de communication a beaucoup de succès et réussit fort bien à transmettre le message de Ramsar à un public plus large que ne le ferait le site web. Le Secrétariat n'a pas d'information sur les groupes d'âge des visiteurs du site web ou les membres des listes électroniques publiques mais il est intéressant d'observer les statistiques ci-dessous pour Facebook : il semble que l'on puisse raisonnablement conclure qu'il a plus d'impact sur le groupe d'âge des 18-34 ans que les autres outils de communication du Secrétariat et qu'il transmet un « visage » plus jeune et plus dynamique de la Convention. Consultez la page officielle Facebook de la Convention à l'adresse www.facebook.com/RamsarConventionOnWetlands.



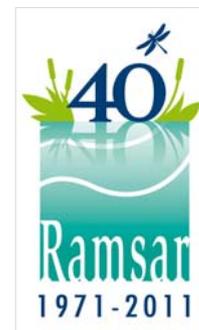
Les outils de communication de la galerie de photos en ligne et de Facebook ont été élaborés et sont soutenus par le Chargé des projets Danone/Evian, un poste financé dans le cadre du partenariat Danone/Evian /Ramsar.

Publications de la période quadriennale :

- La 4^e édition des Manuels Ramsar (21 volumes) a été publiée, largement distribuée sur CD-ROM et mise à disposition sur le site web en juin 2010 à l'adresse www.ramsar.org/handbooks4/.
- La 5^e édition du Manuel Ramsar a été totalement mise à jour en anglais en 2011 et portée sur le site web de Ramsar à l'adresse <http://www.ramsar.org/pdf/lib/manual5-2011-e.pdf>. Les traductions en français et en espagnol suivront si les ressources financières le permettent.
- Chaque année, le matériel de la Journée mondiale des zones humides est préparé et envoyé à plus de 4000 contacts, notamment des Parties, des ONG, des écoles, des administrateurs de sites et autres institutions. Les rapports que nous envoient les acteurs de la JMZ sont également portés sur le site web mais le personnel Ramsar a reçu beaucoup plus de rapports qu'il n'a pu en traiter. Depuis 2002, les dossiers de conception sont mis à disposition (voir paragraphe 55 ci-dessus).
- Le bulletin du GEST, mécanisme de communication clé pour faire participer les Correspondants nationaux GEST aux travaux du GEST, continue d'être publié trois

fois par an et est envoyé par courriel à tous les membres du GEST et mis à disposition sur le site web de la Convention à l'adresse www.ramsar.org/STRP/.

Le 40^e anniversaire de la Convention



63. Les préparatifs du Secrétariat pour le 40^e anniversaire ont commencé en décembre 2009 et au début de 2010, avec plusieurs séances de planification associant tout le personnel pour identifier les activités et les produits susceptibles d'attirer une attention mondiale sur cet anniversaire et les réalisations de la Convention mais aussi d'encourager les Parties à se joindre au Secrétariat en cette année de célébration. Les produits et activités préparés par le Secrétariat pour le 40^e comprenaient :
- Une brochure de 36 pages tout en couleurs, en français, anglais et espagnol qui examinait brièvement la Convention sous trois thèmes clés : *D'où venons-nous? Que faisons-nous? Où allons-nous?*
 - Une « épingle » Ramsar et un stylo distribués aux participants aux niveaux local, national et international durant l'année.
 - Un logo animé du 40^e anniversaire largement diffusé.
 - L'élaboration et la diffusion de 12 messages clés pour les Parties, les ONG et autres sympathisants sur Ramsar et les zones humides chaque mois, du 2 février 2011 à janvier 2012. Les messages, accompagnés d'études de cas illustratives, étaient centrés sur les questions Ramsar principales du moment.
 - Le 19 mai 2011, le Représentant permanent de la Suisse auprès des Nations Unies à Genève et le Secrétaire général de la Convention de Ramsar étaient les hôtes d'une réception officielle au Museum d'histoire naturelle de la ville de Genève. Parmi les invités, il y avait des représentants des autorités fédérales, cantonales et locales, de la communauté internationale de Genève, des représentants régionaux au Comité permanent Ramsar, des Organisations internationales partenaires de Ramsar et des amis de la Convention.
 - Un concours de clips vidéo, en partenariat avec des étudiants de l'école de design de l'IPAC à Genève, a produit 25 clips créatifs sur les zones humides et Ramsar parmi lesquels un jury de professionnels a choisi trois lauréats. Les clips gagnants ont été présentés lors de l'événement spécial anniversaire à Genève et les lauréats y ont reçu leur prix.
 - Une photomosaïque en ligne et une photolibrairie associée ont été lancées et trois mosaïques ont été produites durant l'année de l'anniversaire avec un prix modeste pour récompenser les photographes des images choisies. La photolibrairie continue d'exister en tant que galerie de photos et base de données.
64. La réponse des Parties à l'appel au soutien pour l'année de l'anniversaire a été très encourageante. Beaucoup de Parties ont utilisé la Journée mondiale des zones humides 2011 comme occasion pour mettre l'anniversaire en valeur mais de nombreuses autres Parties ont planifié et exécuté une série d'activités spéciales et de documents spéciaux tout au long de l'année. Parmi le nombre d'activités, on peut citer deux événements internationaux : une célébration régionale pour les Amériques qui a eu lieu au Mexique, organisée et essentiellement financée par le gouvernement du Mexique avec l'appui du Secrétariat; un événement mondial en R. I. d'Iran qui a été inauguré par le Président de la R. I. d'Iran et qui a rassemblé des représentants de 50 pays pour une

activité de deux jours. Tous les détails des produits et célébrations spéciales anniversaire aux niveaux national, régional et international peuvent être consultés à l'adresse [www.ramsar.org /40-Anniversary/](http://www.ramsar.org/40-Anniversary/).

Conclusions

65. Les réalisations et les progrès accomplis durant la période quadriennale 2009-2012 ont été extrêmement encourageants dans plusieurs domaines clés des activités de CESP et permettent d'espérer que les progrès se poursuivront. En même temps, les rapports des Parties indiquent un certain nombre de domaines importants, et surtout ceux qui concernent l'élaboration de plans d'action CESP, en particulier au niveau national et au niveau des sites, garantissant que les plans de CESP sont pleinement intégrés dans la planification de la gestion des sites, où les Parties doivent être encouragées à concentrer leur attention et redoubler d'efforts afin que des résultats plus positifs puissent être signalés à la COP12 en 2015.